



MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès-verbal / Minutes

mardi le 12 août 2025

À la session régulière du Conseil de la Municipalité d' Otter Lake, tenue à la date susmentionnée à 19H00, au 15 avenue Palmer (Bureau municipal), et à laquelle sont présent Mairesse JENNIFER QUAILE; Madame le conseillère PENNY DUBEAU et Monsieur les Conseillers ROBIN ZACHARIAS, DARREN KNOX, SERGE SABOURIN, DANIEL LAMARCHE tous formant quorum sous la présidence de la Mairesse.

Directrice générale ANDREA LAFLEUR est aussi présente.

DÉCLARATION – UTILISATION DE LA LANGUE SE SON CHOIX

Je rappelle l'importance pour les membres du Conseil municipal et les autres participants a la séance de s'exprimer librement dans la langue de leur choix. Au besoin, il y aura la présence sur place d'une ressource de la municipalité pour assurer une traduction.

Madame la Mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

Déclaration de tout conflit d'intérêt avec l'ordre du jour.

59-08-2025

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER ROBIN ZACHARIAS
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Adoption de l'ordre du jour avec ajouts à « **Divers** »

1. Mairesse Jennifer Quaile :
2. Siege #1 M Darren Knox:
3. Siege #2: Vacant
4. Siege #3: M Daniel Lamarche:
5. Siege #4 Mme Penny Dubeau:

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès-verbal / Minutes

6. Siege #5: M Serge Sabourin :

7. Siege #6 M Robin Zacharias:

Directrice Générale Andrea Lafleur :

60-08-2025

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER SERGE SABOURIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du conseil le 8 juillet 2025 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

61-08-2025

ATTENDU QUE Transports Québec a versé une compensation de 424,643.00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

POUR CES MOTIFS,

sur une proposition de DANIEL LAMARCHE, appuyé par SERGE SABOURIN, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité d'Otter Lake informe Transport Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté

62-08-2025

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu notification d'une plainte qui serait déposée en vertu de l'article 267.0.2 du *Code municipal du Québec* concernant un salarié dans le dossier du Tribunal administratif du travail n°1432659 ;

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès-verbal / Minutes

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Municipalité d'être représentée devant le Tribunal administratif du travail ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER ROBIN ZACHARIAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake mandate le cabinet Deveau Dufour Mottet Avocats afin de représenter la Municipalité et de comparaître dans le dossier numéro 1432659 devant le Tribunal administratif du travail, en lien avec la plainte déposée par le salarié.

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès-verbal / Minutes

Adopté

63-08-2025

ADOPTION DE LA DIRECTIVE RELATIVE A L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE PAR LA MUNICIPALITÉ D'OTTER LAKE

CONDIDÉRANT QUE la loi sur la langue officielle et commune de Québec, le français, sanctionnée le 1^{er} juin 2022, instaure un devoir d'exemplarité de l'État afin de marquer l'importance du rôle de l'Administration québécoise dans la pérennité de la langue française;

CONDIDÉRANT QUE dans le but de soutenir l'Administration dans ce nouveau devoir, la Loi prévoyait l'adoption d'une politique linguistique de l'État, laquelle a été adoptée le 22 février 2023;

CONDIDÉRANT QUE la Politique linguistique de l'État s'applique aux ministères, aux organismes gouvernementaux et municipaux ainsi qu'aux institutions parlementaires au sens de l'annexe I de la Charte de la langue française (chapitre C-11);

CONDIDÉRANT QUE pour remplir les exigences de la Politique linguistique de l'État la Municipalité d'Otter Lake doit se doter d'une directive, précisant la nature des situations pour lesquelles l'utilisation d'une autre langue que le français sera acceptée;

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER ROBIN ZACHARIAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par la Municipalité d'Otter Lake. (Annexe A)

Adopté

64-08-2025

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER PENNY DUBEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake autorise l'installation d'un nouveau toit en acier sur la station de pompage située au 185, avenue Martineau. Deux devis ont été reçus : Toitures Newberry, 13 682,02 \$ taxes incluses, et Toitures Boulet, 10 066,06 \$ taxes incluses. La municipalité accepte le devis le moins cher, celui de Toitures Boulet, d'un montant de 10 066,06 \$ taxes incluses.

Adopté

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès-verbal / Minutes

65-08-2025

- Dossier : DPH48274 - 84055 (7) – 20240426-013
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- Résolution numéro :

ATTENDU QUE la municipalité d'Otter Lake a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE l'avancement des travaux a été effectué le **30 janvier 2025** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;
POUR CES MOTIFS, sur la proposition de DANIEL LAMARCHE, appuyée par SERGE SABOURIN, il est unanimement résolu et adopté que le conseil d'Otter Lake approuve les dépenses d'un montant de 55,000 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

Divers

Mairesse Mme Jennifer Quaile:

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès-verbal / Minutes

Siège #1 M Darren Knox:

Siège #2 : VACANT

Siège #3: M Daniel Lamarche:

Siège #4 Mme Penny Dubeau:

Siège #5 M Serge Sabourin:

Siège #6 M Robin Zacharias:

Information aux membres du Conseil

☒ Rapport de l'inspecteur en bâtiment

☒ Rapport du maire

Assister réunion GORA pour donner des mises à jour avec conseillers Zacharias et Lamarche
Merci à conseiller Zacharias et Lamarche pour leur travaux sur les panneaux et les bouées sur divers lacs

Le comité 150ième anniversaire progresse bien, 76 personnes tournoi d'euchre

Réunion sur les services d'incendie le 18 août 2025

Lumières au centre récréatif

☒ Rapport du chef pompier

☒ Rapport du contremaître de route

☒ Rapport Parc Leslie

Possibilité du myriophylle eurasiens dans le lac Leslie

Réunion dans deux semaines

☒ Rapport Gestion des déchets

Avis - Aucun sac noir après le 1er septembre

☒ Rapport Gestion espèces envahissantes

Beaucoup de panneau pour lac McCuaig

Besoin plus de bénévoles

Soumission de ABV& demander pour 4 lacs

Correspondance

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès-verbal / Minutes

- | | | |
|-----|-------------------|------------------------------|
| 1. | Susan Desabrais | Réunion annuel GORA |
| 2. | RPGL | Dossier St-Pierre |
| 3. | Danelle Bourque | Formation Pickleball |
| 4. | Christine Coderre | Merci |
| 5. | Stéphanie Hébert | Halte RV |
| 6. | Julien Gagnon | Réunion services d'incendie |
| 7. | Dawn Hollyer | Espèces envahissantes |
| 8. | Julie Bertrand | Lac Leslie |
| 9. | ARPE Québec | Avis d'inspection |
| 10. | Sabrina Ayres | Initiatives de commémoration |
| 11. | Sophie Chatel | Programme Nouveaux Horizons |
| 12. | Kari Richardson | Sondage Plan Climat |

66-08-2025

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER DARREN KNOX
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les comptes soient payés

Adopté

CERTIFICATS DES FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES :

Je soussigné, Andrea Lafleur, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses au total de 92,314.22 \$, ont été projetées.

Signé à Otter Lake, Québec
Ce 12ième jour d'août 2025.

Andrea Lafleur, Directrice générale

Comptes à payer:	92,314.22 \$
-------------------------	--------------

Factures prépayées:	38,590.24 \$
----------------------------	--------------

Salaires élus et employés:	63,044.89 \$
-----------------------------------	--------------

Totale:	193,949.35 \$
----------------	----------------------

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès-verbal / Minutes

PÉRIODE DE QUESTIONS

67-08-2025

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER DARREN KNOX
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la réunion soit levée à 19H59.

Adopté

JENNIFER QUAILE, Mairesse

ANDREA LAFLEUR, Directrice générale